NUMÉRO 14
NOVEMBRE 2006

BULLETIN
de la CLP aux représentants

NOUVEAU SERVICE EN LIGNE : ENVOI PAR COURRIEL DES AVIS D'ENQUÊTE ET D'AUDITION

La Commission des lésions professionnelles ajoute à ses services électroniques l'envoi par courriel des avis d'enquête et d'audition. Ce nouveau service est prévu pour la clientèle de la Direction régionale de Québec à la mi-décembre et sera offert dans toutes les autres régions au début de l'année 2007.

Si vous recevez déja les décisions par courriel, vous obtiendrez automatiquement les avis d'enquête et d'audition électroniquement. Il n'est donc pas nécessaire de vous réinscrire. Pour les autres représentants désireux de se prévaloir de ces services électroniques, vous devez transmettre votre adresse de courriel et vos coordonnées complètes à M^me^ Michèle Tremblay à michele.tremblay@clp.gouv.qc.ca.

Toutefois, le service n'est pas offert aux travailleurs non représentés qui continueront de recevoir par la poste leur avis d'enquête et d'audition.

Ce nouveau service en ligne permettra à la CLP d'être plus efficace tout en diminuant sa consommation de papier, contribuant ainsi à l'environnement. Pour la clientèle aussi ce service s'avère avantageux et rapide.

Nous comptons donc sur votre collaboration pour utiliser ces services en ligne et recevoir par courriel les avis d'enquête et d'audition ainsi que les décisions de la CLP.

LES ENREGISTREMENTS D'AUDIENCES SUR CD

La Commission des lésions professionnelles enregistre les audiences avec la technologie numérique depuis plus de quatre ans. Maintenant, vous pouvez obtenir des copies d'enregistrement sur « CD audio », comme un CD conventionnel de musique, ou sur « CD data » lisible sur ordinateur. Par contre, à partir du 1^er^ janvier 2007, les copies sur cassettes analogiques seront abandonnées. Le prix des CD demeure le même, soit 10 $ plus les taxes.

Commission
des lésions
professionnelles
Québec

LES REPRÉSENTANTS OUVERTS À LA CONCILIATION ACCÉLÉRÉE

Au cours des derniers mois, M^me^ Isabelle Albernhe, vice-présidente des opérations à la Commission des lésions professionnelles (CLP), a rencontré plusieurs représentants des travailleurs et des employeurs pour présenter les avantages de la conciliation accélérée. Ces rencontres ont été fort appréciées et ont permis d'échanger sur cette façon de faire.

Cette nouvelle orientation de la CLP vous invite à amorcer la conciliation dès l'ouverture du dossier. Le tribunal est réceptif à toute proposition permettant une transition de la conciliation de dernière minute vers une conciliation accélérée.

Pour faciliter vos démarches, le nom du conciliateur assigné à un dossier apparaît sur notre site Internet au www.clp.gouv.qc.ca dans la rubrique « Consultation d'un dossier ». Pour toute question sur la conciliation accélérée, vous pouvez vous adresser à la direction régionale concernée.

La conciliation accélérée est déjà bien amorcée dans toutes les directions régionales et, avec votre collaboration, devrait s'intensifier en 2007.

Cadre d'exercice de la conciliation

Le *Cadre d'exercice de la conciliation à la Commission des lésions professionnelles* a été mis à jour. Ce document énonce le rôle du conciliateur et son champ d'intervention. On y retrouve aussi le rôle des parties et des représentants. Vous pouvez consulter le nouveau Cadre d'exercice de la conciliation sur le site Internet de la CLP au www.clp.gouv.qc.ca, dans la section « Documentation – Textes d'intérêt – Autres documents ».

RAPPORT ANNUEL 2005-2006 DE LA CLP

Le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* de la CLP est maintenant disponible sur le site Internet au www.clp.gouv.qc.ca dans la section « Documentation ».

Bonne lecture!

À l'occasion des fêtes,
nos meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité
vous accompagnent.

Profitez pleinement de cette pause pour festoyer
en famille et passer d'agréables moments.

Joyeuses fêtes et bonne année 2007!

Ce bulletin a été produit par le Bureau de la présidente de la Commission des lésions professionnelles.

POUR INFORMATION ET COMMENTAIRES :
Johanne Roy, responsable des communications
Téléphone : 418 643-5643 Télécopieur : 418 644-6078
Courriel : johanne.roy@clp.gouv.qc.ca

Québec